

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 10 mars 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; André, Eugène (1836-)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation2 p. (15r, 16v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; André, Eugène (1836-), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 10 mars 1883, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 16 (1)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54416>

Copier

Présentation

Auteur·e

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 mars 1883](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire de la restitution par Émile Godin d'un terrain de la Société du Familistère sur lequel sont entreposées des briques. Eugène André reproche à Falaize de ne pas chercher à conclure rapidement l'affaire. Il lui signale qu'Émile Godin fait toujours enlever des briques et qu'à ce jour plus de 100 000 briques ont été enlevées alors qu'il se dit prêt à un arrangement. André accepte de partager avec Émile Godin les frais du procès et propose de lui verser 1 560 F [pour conserver les briques] et d'effacer l'affaire des sapins. André demande à Falaize de conclure l'affaire rapidement à l'amiable ou en obtenant un jugement.

Notes La lettre est signée « André » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

Support Cachet à l'encre bleu au-dessus de la signature au bas du folio 16v : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Critiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

10 mars

Monsieur Talazien
 avoué à Paris —

Je reçois v^{re} lettre du 9 courant, je vous avoue
 qu'il m'est difficile de comprendre comment
 vous avez pu ajouter foi à des racontars &
 arrêter le règlement de votre affaire (contre Louis)

Par mes lettres du 8 janvier, 20 février, 26 fév. 1883
 je vous ai mis au courant de la situation qui est nette.

Vous vous mettez en face d'une partie, qui par des raisons
 que j'ignore, croit devoir nous traîner en longueur.

Je n'ai jamais vu de M^r Bourgeois et votre confrère
 a pris son rôle ce qu'il a eu bon de vous
 raconter pour obtenir de vous une remise.

Vous avez dû voir par ma correspondance que je
 ne demandais pas mieux que d'avoir un arrangement
 amiable, et à chacune de mes propositions, surgit
 de notre adversaire une nouvelle prétention.

Ides je suis accommodant & plus on m'exigeant,
 C'est la règle, mais enfin, il faut que cela cesse.

M^r Louis veut-il ou non céder les bijoux?
 S'il veut les céder, qu'il le prouve en apportant d'en
 enlever; car l'enlèvement continue toujours (ce matin
 encore on chargeait une voiture) et aujourd'hui plus
 de 100.000 bijoux ont été enlevés.

L. J. V. P.

Mais que cette affaire se termine, nous ne pouvons perdre davantage notre temps, ni pans, ni moi et supprimer à l'avenir toute remise et obtenir jugement si une décision nette & franche n'est prise par la partie adverse avant la séance du tribunal.

Il est bien entendu que la société ne pourrira
pas donner l'acte* qu'en tant qu'il y aura un
arrangement amiable entre nous.

Agree Monieur me paraissez
civilisés.

SE DU FAMILISTÈRE DE GUISE
P. Pos. de l'Administration G. G. G.

Imre